

**L'ÉTAT CIVIL À L'ÉPREUVE DE LA THÉORIE ET DES FAITS, DANS LA
DYNAMIQUE DE LA SÉCURITÉ NATIONALE
ÉTUDE APPLIQUÉE DANS LA COMMUNE DE KADUTU, VILLE DE BUKAVU,
RD CONGO**

**CIVIL STATUS PROOF AGAINST THEORY AND FACTS IN THE NATIONAL
SECURITY DYNAMICS
RESEACH CARRIED OUT OR APPLIED TO KADUTU COMMUNE, BUKAVU
CITY, D.R. CONGO**

Joseph MUNYABENI NYEMBO

Université Officielle de Bukavu, République Démocratique du Congo

munyabeni@gmail.com

Résumé : Dans cette livraison, notre contribution vise dans un premier temps, à cerner les points de connexion et/ou de déconnexion entre état civil et la sécurité nationale dans un état moderne. Ensuite, nous allons caractériser l'incidence du déficit de l'état civil sur la sécurité nationale, dans la Commune de Kadutu en RD Congo. Enfin, il sera question de dégager les stratégies capables d'intéresser les acteurs sociaux et politiques à prendre au sérieux l'état civil dans la perspective d'instauration d'une plus grande sécurité nationale.

Notre problématique se focalise sur les questions suivantes :

Quelles sont les rapports de dépendance et d'interdépendance entre l'état civil et la sécurité nationale dans un Etat ?

Quelle est l'incidence du déficit de l'état civil sur la sécurité nationale dans la Commune de Kadutu, en RD Congo ?

A quelle condition est-il possible d'intéresser les acteurs sociaux et politiques aux rôles de l'état civil, en vue d'une plus grande sécurité nationale ?

En guise d'hypothèses, il est à noter que l'état civil serait un grand service public administratif. Il serait centralisé, dépourvu de toute personnalité juridique, d'une autonomie administrative, organique et financière. De ce fait, il dépendrait totalement de l'Etat qui déterminerait les bases de son organisation et fonctionnement.

Enfin, les plaidoyers et les sensibilisations publiques seraient des stratégies capables d'intéresser les acteurs sociaux et politiques à prendre en compte le rôle de l'état civil dans la perspective d'instauration d'une plus grande sécurité nationale. L'approche sociologique considérée dans sa dimension multidisciplinaire a été adoptée, en vue de dégager les biais, les écarts entre les théories qui sous-tendent l'état civil et les faits empiriques vécus au quotidien dans nos pays.

Ce travail comporte trois tableaux :

Le premier porte sur la contribution de l'état civil à la sécurité nationale.

Le second analyse l'incidence du déficit de l'état civil sur la sécurité nationale en R.D. Congo.

Le troisième enfin, propose une stratégie capable d'intéresser les acteurs sociaux et politiques aux rôles de l'état civil, en vue d'une plus grande sécurité nationale.

Mots Clés: Management Public

Abstract : In this instalment, my contribution aims at ringing round the connection and/or disconnection points between civil status and national security in a modern state. Next, i am attempting to characterize the incidence of civil status deficit on national security in Kadutu Commune in the D.R.Congo. Later, the subject matte ris the out-pointing of some strategies that might allure the interest of social and political actors to consider the civil status in the perspective of setting or establishing an actual, great and sound national security. In fact, every country should be able to avail its yearly number of births and deaths together with the main causes of mortality, through marriages, so that their state system may/might work properly. The only means to enter into the books of all the inhabitants consists of recording all the births and deaths close to the civil status. But if all those deaths and births are not entered into the books (counted) and if the causes are not recorded, governments cannot be able to elaborate efficient policies of public security or assess thier impact.

My research question is focused on a main point and some sub-points or questions.

The main question is set as follows :

« What are the dependent and independent relationships between civil status and national security in a nation or state ? ».

From this main target question, other sub-questions are set as follows :

« What is the incidence or aftermath of the civil status deficit on national security in Kadutu Commune, in D.R.C ? ».

« To what condition is it possible to attract the interest of social and political actors to the civil status roles in order to settle a sound national security ? ».

To react to these hypotheses or research questions, one should assert that the civil statut is a tremendous public service for the state management. This, it would be centralized and granted with all administrative, organizational and financial autonomy, and working outside any jurisdictional personality. Henceforth, it would fully depend on the state that would determine the foundations of its organization and functions management. The civil status would impact negatively on D.R.C national security in general, and in Kadutu Commune in particular, due tou numerous impediments of births and deaths recording, such as the internal legislation weakness, poor and very old infrastructures, shortage of well-trained human resources in this field, etc.

To conclude, there is a way to re-assert that the pleas application would be one of the strategies to boost the interest of social and political actors in taking account of the role of civil status in the perspective of setting or establishing an actual national security. The sociological approach considered in its multidisciplinary dimension has been adopted in order to point out the bias and the distance between/among the theories that underlie the civil status and the empirical facts or realities prevailing daily in our countries.

Apart from the introduction and the conclusion, the work at hand presents three (3) tables :

The first deals with the contribution of the civil status to the national security ;

The second is woven around the incidence analysis of the civil status deficit on DRC national security ;

The third, at last, avails the proposal of a strategy capable of calling the interest of social and political actors in the civil status roles in the process of setting tremendous actual national security.

Key words: Public Management

Introduction

Contexte de l'étude

Aucun phénomène social-politique ou non- ne peut être pleinement compris isolé de son contexte. Et la compréhension de ce « contexte » n'est elle-même possible qu'au moyen d'une analyse globale (Maurice Duverger, 1969). En effet, la fonctionnalité de l'état civil en tant que grands services publics administratifs est dépendamment lié au choix de politiques publiques en cours dans un Etat.

Il est établi que dans biens d'Etats fragiles, comme la RD Congo post conflit (2006), où l'autorité de l'Etat est relative sur l'ensemble du territoire, le service de l'état civil est inopérant et ne répond pas nullement, à la problématique de la sécurité nationale.

En Afrique, partout où se développe la gouvernamentalité de l'instabilité politique, il ressort, parallèlement, les disfonctionnements de l'état civil. Ainsi, la politique, entendue comme activité, demeure le moteur du développement de l'état civil.

La posture de l'état civil constitue donc, un miroir qui nous renvoie l'image des pratiques politiques (gouvernamentalité) en cours dans nos Etats en Afrique (Joseph Munyabeni Nyembo, 2020).

Dans cette livraison, notre contribution vise dans un premier temps, à cerner les points de connexion et/ou de déconnexion entre état civil et la sécurité nationale dans un état moderne. Ensuite, nous allons caractériser l'incidence du déficit de l'état civil sur la sécurité nationale, dans la Commune de Kadutu en RD Congo. En outre, nous allons cogiter sur la vacuité des politiques publiques, comme cause originelle de l'inefficacité de l'état civil à répondre aux besoins d'ordres sécuritaires en Afrique.

Enfin, il sera question de dégager les stratégies capables d'intéresser les acteurs sociaux et politiques dans la prise en compte de l'état civil, dans la perspective d'une plus grande sécurité nationale.

Problématique et hypothèses

Les pays doivent connaître le nombre annuel des naissances et de décès, ainsi que les principales causes de mortalité, en passant par le mariage pour que leur système étatique fonctionne bien. Le seul moyen de comptabiliser tous les habitants consiste à recenser les naissances et les décès auprès de l'état civil. Cet enregistrement est à la base de l'identité légale de chaque individu et permet aux pays d'identifier les questions sécuritaires nationales les plus pressantes.

Lorsque les décès ne sont pas comptabilisés, les causes ne sont pas enregistrées, les gouvernements ne peuvent pas élaborer de politiques efficaces de sécurité publique, ni mesurer leur impact. L'état civil est un service établi dans tous les pays développés et nécessaire dans les pays en développement. Les informations sur la mortalité en fonction de l'âge, du sexe et de la cause sont la pierre angulaire de la planification de tous les secteurs de la vie publique.

Est-il nécessaire de rappeler que l'état civil est le moyen permettant au pays l'enregistrement continu et exhaustif des naissances, des décès et de la situation maritale de leurs habitants.

Les pays qui n'ont pas un système opérationnel d'enregistrement de l'état civil n'ont qu'une idée approximative des statistiques démographiques, de la longévité et de la santé de leur population. Cependant, les services de l'état civil sont la source la plus fiable de statistiques sur les naissances, les idées et les causes de mortalité. Bien plus, l'état civil offre des nombreux avantages. Le droit de l'individu à être recensé au commencement et à la fin de sa vie est fondamental pour son intégration sociale. En dehors des questions d'assurance ou d'héritage, l'enregistrement et le certificat de décès sont souvent exigés pour les enterrements, les mariages ou la solution des affaires criminelles.

Notre problématique se focalise sur la question centrale suivante :

Quelles sont les rapports de dépendance et d'interdépendance entre l'état civil et la sécurité nationale dans un Etat ?

De cette question, naissent des interrogations secondaires ci-après :

Quelle est l'incidence du déficit de l'état civil sur la sécurité nationale dans la Commune de Kadutu, en RD Congo ?

A quelle condition est-il possible d'intéresser les acteurs sociaux et politiques aux rôles de l'état civil, en vue d'une plus grande sécurité nationale ?

En guise d'hypothèses, il est à noter que l'état civil serait un grand service public administratif. Il serait centralisé, dépourvu de toute personnalité juridique, d'une autonomie administrative, organique et financière. De ce fait, il dépendrait totalement de l'Etat qui déterminerait la base de son organisation et fonctionnement. L'état civil impacterait négativement sur la sécurité nationale en RD Congo en général et, dans la Commune de Kadutu en particulier, suite à de nombreux obstacles qui empêcheraient l'enregistrement des naissances et décès, tels que la faiblesse de la législation interne, les manques d'infrastructures, vétusté de celles qui existent, la carence des ressources humaines bien formées en cette matière, etc.

Enfin, la technique de sensibilisation publique et les plaidoyers seraient l'une des stratégies capables d'intéresser les acteurs sociaux et politiques à prendre en compte le rôle de l'état civil dans la perspective d'instauration d'une plus grande sécurité nationale. L'approche sociologique considérée dans sa dimension multidisciplinaire a été adoptée, en vue de dégager les biais, les écarts entre les théories qui sous-tendent l'état civil et les faits empiriques vécus au quotidien dans nos pays.

Objectifs de cette recherche

Dans cette recherche, nous avons fixé quelques objectifs pour élaborer notre modèle théorique, un objectif principal et deux objectifs secondaires. Comme objectif principal :

Expliquer la connexion entre les politiques publiques et la fonctionnalité de l'état civil, dans l'amélioration de la gouvernance sécuritaire au sein d'un Etat.

De cet objectif principal découle les objectifs secondaires ci-après :

Expliquer l'incidence du déficit de l'état civil sur la sécurité nationale dans la Commune de Kadutu, Ville de Bukavu, en RD Congo ;

Proposer des solutions alternatives et de stratégies capables d'intéresser les acteurs sociaux et politiques au rôle de l'état civil, en vue d'une plus grande sécurité nationale.

Approches méthodologiques

L'approche sociologique considérée dans sa dimension multidisciplinaire a été adoptée, en vue de dégager, les motivations des acteurs, les biais, les écarts entre les théories qui sous-tendent l'état civil et les faits empiriques vécus au quotidien dans nos pays.

Structure du travail

Hormis l'introduction et la conclusion prospective, le présent travail contient quatre tableaux :

Le premier porte sur la contribution de l'état civil dans la dynamique de la sécurité nationale. Le second analyse l'incidence du déficit de l'état civil sur la sécurité nationale en RD Congo. Le troisième cogite sur la vacuité des politiques publiques comme cause originelle de l'inefficacité de l'état civil en matière sécuritaire.

Le quatrième enfin, propose une stratégie capable de faire participer ou d'intéresser, les acteurs sociaux et politiques à une prise en compte de l'état civil, dans les perspectives d'instauration d'une plus grande sécurité nationale.

A présent, nous allons passer en filigrane les quatre points ci-dessus, qui constituent l'ossature de la présente étude :

1. Contribution de l'État Civil dans la dynamique de la sécurité nationale

Au 21^{ème} Siècle, l'information constitue la première ressource au monde et un facteur de développement de société. Dans la même perspective, le Président français, Giscard D'ESTEIN, disait à propos de l'Afrique que : « les problèmes ne sont pas résolus d'abord parce qu'ils sont mal connus. Le grand défaut ne pas dans la volonté politique, mais plutôt, dans la connaissance » (Giscard D'Estéin, 1974). Ce propos est une interpellation, aux élites dirigeantes africaines, afin de mettre l'accent sur la science, c'est-à-dire les savoirs, pour sortir l'Afrique de son sous-développement.

L'état civil contribue à la sécurité nationale à travers deux activités, à savoir : la méthode d'enregistrement et le système d'enregistrement des évènements sur les personnes. L'enregistrement des faits d'état civil se définit comme l'inscription obligatoire, continue et permanent des événements d'état civil à la population, conformément aux dispositions législatives de chaque pays.

L'enregistrement des faits d'état civil a pour principal objectif d'établir des pièces officielles requises par la loi. On reconnaît cependant également l'utilité de ces documents comme l'une des meilleures ressources d'information et de statistique.

Pour mettre en place un système d'enregistrement viable, on trouvera ci-après une brève description de la méthode d'enregistrement et d'un système d'enregistrement des faits d'état civil.

1.1. Méthode d'enregistrement

Par l'expression « méthode d'enregistrement des faits d'état civil » on désigne les moyens employés pour réunir les données fondamentales sur les événements d'état civil à mesure qu'il se produisent dans un pays (ou une région) et à une période déterminée, ce qui permettra d'établir des fichiers d'état civil sur lesquels s'appuient

les statistiques de l'état civil. Cette méthode doit se distinguer d'autres pratiques de rassemblement de données démographiques car elle est prescrite par la loi et à ce titre doit être continue et permanente. Les informations collectées dans le cadre de ce système sont légalement justifiées.

Les statistiques de l'état civil sont des statistiques de l'incidence et non de la prévalence. Il s'agit en effet de statistiques qui donnent une mesure de l'apparition d'évènements d'une certaine nature pendant une période donnée ; les nombres et la fréquence de ces évènements sont mesurés de façon continue par ces statistiques.

La continuité de l'enregistrement implique également la permanence du processus. Tenir des registres de l'état civil pendant quelque temps pour les abandonner ensuite ne permettra pas d'établir les statistiques correspondantes qui mesurent de façon continue le mouvement de la population.

Pour assurer l'enregistrement continu et permanent des faits d'état civil, il faut en faire une obligation légale. La loi doit également prévoir des sanctions qui garantissent le respect de cette obligation. Ainsi, la méthode de l'enregistrement se distinguera non seulement par la continuité de la notation des faits, mais également par son caractère obligatoire. Ces deux dispositions sont indispensables au succès des opérations et au maintien du système.

1.2. Système d'enregistrement

Un système d'enregistrement des faits d'état civil comporte tous les cadres institutionnels, juridiques et techniques nécessaires pour exécuter les fonctions d'enregistrement d'une manière technique viable, coordonnée et normalisée, dans le pays tout entier, compte tenu des conditions culturelles et sociales particulières au pays.

Les opérations d'enregistrement comprennent : l'enregistrement des faits d'état civil, le stockage, la mise en lieu sûr, la recherche des fichiers d'état civil, la protection du caractère confidentiel et la délivrance des bulletins d'état civil et d'autres prestations de services aux usagers, l'enregistrement et la communication des informations sur les faits d'état civil pour les besoins de statistiques, les registres démographiques, les fonds de pension, les services électoraux, les services d'identification personnelle et les instituts de recherches, la fourniture de renseignement et des données fiables, en temps voulu à d'autres administrations, comme le gouvernement en vue de l'élaboration d'une politique de sécurité nationale.

Le système d'enregistrement présente quelques avantages suivants (Soleliamo Baguma, 2021) :

1.2.1. Avantages juridiques et protection légale pour l'individu

La protection des droits fondamentaux de l'individu, en ce qui concerne sa situation sociale et ses avantages sociaux (surtout s'il s'agit d'enfants et des jeunes gens), exige que chaque fait d'état civil soit enregistré. Toutefois, pour valables qu'elles soient sur le plan analytique, aucune des autres méthodes de collecte de données démographiques décrites au tableau 1 ne peut pas remplir ces conditions. En ce qui concerne les programmes d'enregistrement par sondage, ils ne portent que sur une partie de la population, alors que dans le cas des autres méthodes décrites, les opérations sont en principe purement statistiques.

1.2.2. *Avantages Administratifs*

Un enregistrement complet présente certains avantages administratifs qu'on ne trouve dans aucun autre système. L'établissement d'actes individuels pour chaque événement d'état civil permet leur utilisation pour l'identification d'un sous-groupe de la population ayant besoin d'une intervention ou de services sur une base individuelle, comme les enfants devant être vaccinés ou ayant besoin des services de santé publique après un décès dû à une maladie contagieuse.

L'enregistrement universel facilite le suivi des causes de décès, la tenue de registres démographiques, de registres d'identification personnelle, de listes électorales, de registres de fonds de pension, etc. En outre, seul l'enregistrement complet permet de faire face aux besoins fréquents de renseignements pour de petites subdivisions administratives ou géographiques. L'enregistrement des faits d'état civil est la manière la plus économique d'obtenir en permanence des données d'état civil sur les zones peu peuplées.⁽¹⁾

1.2.3. *Avantages statistiques*

Ils permettent d'avoir des bulletins relativement exempts de certains types d'erreurs de déclaration et qui ne sont pas sujets à des erreurs d'échantillonnage ; un tel système procure, au niveau géographique ou administratif voulu, les données statistiques utiles à la planification, à l'administration et à la recherche ; il est par nature continu ; une fois que le système est sur le pied, il est relativement peu coûteux, les statistiques étant le sous-produit d'un processus administratif ; il permet de recueillir des données que l'on n'obtiendrait peut être pas par une enquête directe, telles que le poids à la naissance ou la cause de décès, il est fourni un inventaire des faits d'état civil qui peut être contrôlé par rapport à d'autres registres et aux données censitaires, et pouvant être le point de départ d'études plus approfondies de la fécondité, de la morbidité et de la mortalité.

A tout considéré, en théorie, l'état civil contribue à la paix et la sécurité nationale par la fourniture des informations statistiques et démographiques, sur plusieurs événements liés à la personne et à sa filiation : la naissance, le décès, le mariage, le divorce, le mouvement de la population inter quartiers, inter communes, inter provinces ou régions, etc.

Mais en fait l'état civil constitue aussi une source d'insécurité nationale. Comme en témoigne, beaucoup d'actes d'état civil, notamment, l'octroi des attestations des nationalités aux étrangers, les actes des mariages aux personnes non divorcées, vivant à l'étranger, les attestations des bonnes conduites et bonne vie et mœurs, à des criminels, les actes de naissances à certains enfants hors délai légal, sans jugement supplétif, les attestations de naissances à des politiciens, lors des opérations électorales, indépendamment de leurs âges réels, les attestations de pertes de pièces à des policiers et militaires déserteurs, etc. la liste n'est pas exhaustive. Dans les pages suivantes, nous allons scruter l'incidence du déficit de l'état civil sur la sécurité nationale, dans la Commune de Kadutu, Ville de Bukavu, en RD Congo.

¹ Ibidem, P8

2. Incidence du déficit de l'État Civil sur la sécurité nationale en RD Congo

L'incidence du déficit de l'état civil sur la sécurité nationale en RD Congo, en général et, dans la Commune de Kadutu en particulier, serait largement négative.

Deux facteurs explicatifs seraient à la base de ces résultats :

Premièrement, la non application des dispositions contenu dans la loi n°87/010 du 01 Août 1987, telle que modifiée et complétée par la loi n°16/008 du 15 Juillet 2016⁽²⁾, portant code de la famille en RD Congo. Cette loi demeure, près de 30 ans après sa promulgation, un monument juridique ayant traité de toutes les questions relatives aux droits de la personne, dans ces rapports avec la famille. Elle est le produit de l'unification et de l'adaptation aux valeurs authentiques congolaises des anciennes règles héritées de la colonisation.

La réforme alors opérée avait le mérite de concilier les éléments du droit moderne et ceux du droit traditionnel, pour mieux refléter les aspirations légitimes d'un peuple en pleine mutation, notamment dans le domaine du droit de la famille, du droit de succession et du droit des libéralités.

Plus de deux décennies après son application, le code de la famille, révèle cependant plusieurs faiblesses notamment sur la question spécifique du statut de la femme mariée et de l'enfant. Il a paru nécessaire d'adapter les codes aux innovations apportées par la constitution du 18 Février 2006 et à l'évolution de la législation nationale, particulièrement la loi n°09/001 du 10 Janvier 2009, portant protection de l'enfant et la loi n°15/013 du 01 Août 2015, portant modalité d'application de droits de la femme et de la parité.

Cependant il est à noter que plusieurs dispositions de ces deux lois dont mention ci-dessus ne sont pas appliquées au premier rang desquels figures :

La suppression de l'autorisation maritale pour la femme mariée et en l'obligation faite aux époux de s'accorder pour tous les actes juridiques dans lesquels ils s'obligent individuellement ou collectivement ;

L'exigence du respect et de la considération mutuelle des époux dans leurs rapports, sans préjudice des autres obligations respectives qui leurs incombent dans la gestion du ménage ;

L'affirmation du principe de la participation et de la gestion concertée du ménage par les époux, particulièrement quant à leurs biens et charges, etc.

La violation systématique de dispositions de ces deux lois, rejaillit négativement sur la paix sociale et la sécurité nationale.

Deuxièmement, enfin, on note une carence réelle, en ressources humaines qualifiées et compétentes, pour exercer les fonctions d'officier d'état civil, ou d'officiers délégués d'état civil. Pris globalement, les deux facteurs coalisent et aboutissent aux mêmes résultats à savoirs, la non prise en compte des questions sécuritaires par les services de l'état civil. Celui-ci se comporte plus, comme un « marché noir » des ventes des documents administratifs, indépendamment des règles éthiques de l'administration publique, qu'un service public, à vocation sécuritaire et administrative, selon l'espace, le milieu, l'environnement ou les sites en RD Congo.

² Voir la loi N°87-010 du 1^{er} Août 1987 telle que modifiée par la loi n°16/008 du 15 Juillet 2016, exposé des motifs, P.3 et 4.

Par ailleurs, la RD Congo a connu plusieurs années de guerre et de conflit interne qui se sont traduits non seulement par la destruction des infrastructures sociales de base mais aussi par l'effondrement de l'appareil étatique et de service public.

Enfin, depuis la fermeture de l'Ecole Nationale de Droit et de l'Administration (ENDA) héritée de la colonisation, la RD Congo ne forme plus des cadres du pays à la gestion et l'administration de la chose publique, car aucune structure de formation n'a pu être créée en remplacement de l'ENDA. Ce qui renforcera l'effondrement des services publics, principalement, celui de l'état civil (Joseph Kadhoru Kangenyi, 2011). La démographie non maîtrisée, conséquence de la non prise en compte des données de l'état civil par l'Etat au Congo Kinshasa, et la cause des nombreux phénomènes urbains notamment, les constructions anarchiques, les constructions spontanées sur les sites impropres et dangereux, avec son trait de malheur : les éboulements causant des pertes en vies humaines, les incendies dus à la proximité des habitations, la prolifération des maisons de tolérance et des marchés pirates, l'insalubrité publique, l'accroissement effréné des enfants de la rue, etc.

Ces phénomènes, constituent des menaces sérieuses à la sécurité nationale suite au dysfonctionnement, partiel ou global, de l'état civil. La vacuité des politiques publiques sera l'objet du tableau ci-dessous.

3. Vacuité des politiques publiques comme cause originelle de l'inefficacité de l'État Civil

Cette vacuité est à corrélée principalement avec un processus déficitaire de conduite des projets, des programmes, bref des politiques publiques. Elle concerne l'ensemble des espaces de gestion publique ou interviennent aussi bien la dimension politique que la dimension administrative (François Mukoka Nsenda, 2012). Cependant, méthodologiquement parlant, il est difficile de séparer ces dimensions macro, meso ou micro, d'élaboration et de mise en œuvre des politiques nationales.

Pour revenir à l'expérience congolaise des politiques publiques, il importe d'affirmer que de nombreux travaux de mémoires que nous avons fait réaliser sur ce thème aboutissent à des conclusions sans équivoques. C'est que, soit il n'y a pas des politiques courageuses, ou volontaristes dans les secteurs sensibles comme ceux de l'état civil, de la santé, de l'éducation, de l'emploi, du logement, de l'alimentation, de la sécurité des personnes et des biens, du transport en commun ; soit que, là où elle existe, elles obéissent plutôt à un modèle à filière inversée, parce qu'élaborées en solitaire, sans participation active des populations cibles, mal exécutées, non exécutées, non suivies ou non évaluées sur terrain.

Les conséquences néfastes d'une telle expérience de management public sur la pauvreté sont faciles à imaginer : inégalités criantes dans l'accès aux services sociaux de base, inégalité d'accès aux infrastructures (mauvais état de routes, érosions, ...) bref, inégalité face aux opportunités de développement.

À bien considérer les choses, il faut aller jusqu'à reconnaître que c'est la mauvaise gouvernance qui en dernier ressort explique pourquoi, malgré de nombreuses richesses potentielles du sol et du sous-sol, le Congo et les congolais restent désespérément pauvres et, en insécurité permanente.

Les politiques de sécurité nationale servent à guider l'action du gouvernement ; elles ne constituent pas des lois proprement parler, mais leur mise en œuvre nécessite de modifier le cadre juridique qui régit la prestation, la gestion et le contrôle des services de sécurité. Ces politiques offrent la possibilité d'appliquer les principes de bonne gouvernance au secteur de la sécurité.

Les politiques de sécurité nationale prennent en compte les valeurs et intérêts nationaux, les structures de gouvernance et les processus décisionnels, et permettent en général d'aboutir à une vision à long terme de la sécurité de l'État et de la sécurité humaine. Une politique de sécurité nationale doit non seulement refléter le point de vue du gouvernement en place et des autres institutions étatiques, mais également celui des femmes et des hommes de la population dont l'opinion est recueillie via une représentation démocratique ou des consultations publiques. Une politique de sécurité nationale doit être formulée en réponse à un cas précis.

Ainsi la maîtrise de l'état civil améliore la planification de secteur d'activité afin d'assurer une meilleure sécurité nationale dès lors que les données statistiques de l'État Civil lorsqu'elles servent à la mise en place des politiques de sécurité à travers une planification sectorielle tel le cas du domaine :

De l'éducation à travers la politique de construction des écoles en fonction du nombre de naissance, de la formation des instituteurs (enseignants) en vue de la formation des générations futures ;

De la santé par l'élaboration d'une politique sanitaire par exemple la maîtrise de cause de mortalité infantile avec pour corolaire la formation du personnel sanitaire, leur affection et leur formation dans des domaines précis en se fondant sur les données de l'état civil sur les causes de décès tel que déclaré dans l'acte de décès ;

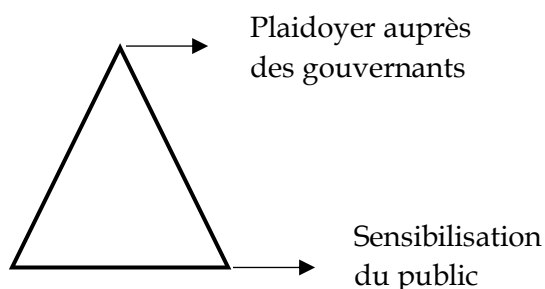
Dans le domaine de l'organisation des élections, la maîtrise de l'état civil permet la maîtrise des listes électorales au lieu toujours de recourir au recensement, il nous souviendra de la question de « *nouveaux majeurs* » qui ne se poserait pas si l'État Congolais avait la maîtrise des données de l'état civil. La sensibilisation du public par le bas et le plaidoyer auprès des gouvernants seront analysés dans les pages suivantes.

4. Stratégie capables d'intéresser les acteurs sociaux et politiques aux rôles l'État Civil, en vue d'une plus grande sécurité nationale

Deux stratégies seraient capables d'intéresser les acteurs sociaux et politiques, aux rôles et attributions de l'état civil, dans la perspective d'une plus grande sécurité nationale. Il s'agit :

Par le bas, de la sensibilisation du public ;

Par le haut, du plaidoyer auprès du gouvernement.



4.1. Sensibilisation du public

4.1.1. Définition

La sensibilisation est un moyen d’alerter des groupes spécifiques et du grand public en général, sur l’existence d’un problème.

La sensibilisation est une voie à double sens : elle promeut la communication et les échanges d’information pour améliorer la compréhension mutuelle et la mobilisation des communautés ainsi que la société dans son ensemble dans la perspective d’aboutir aux changements nécessaires dans les attitudes et comportements.

4.1.2. Importance de la sensibilisation

La sensibilisation sert principalement à :

Transmettre des informations, sur par exemple, l’importance de l’état civil dans la planification générale de la sécurité nationale de l’Etat ;

Communiquer, par exemple sur la fonction d’Officier de l’état civil ;

Eduquer, la population sur l’obligation d’identification à l’état civil, l’enregistrement des naissance, décès, mariage, divorce, etc., dans le délai légal ;

Former, avec en priorité la participation directe et l’implication du public cible.

La sensibilisation est un élément essentiel dans la création et l’émergence d’un environnement favorable et contribue à mobiliser un appui en faveur du projet en provenance de divers types d’acteurs.

La sensibilisation consiste simplement à influencer les gens pour provoquer un changement. Elle est essentiellement fondée sur une bonne communication stratégique : il faut rendre les gens attentifs à la nécessité de participer au processus de déclaration de naissance, décès, mariage, divorce, filiation, etc., dans le délai requis, sous peine de sanction prévue par la loi. Il faut fixer un but clair à long terme et définir des objectifs SMART (spécifiques, mesurables, réalisables, réalistes et inscrits dans un calendrier) dès le début de votre action de sensibilisation. Le plan doit ensuite être conçu pour atteindre le but et les objectifs.

Lorsque vous définissez le but et les objectifs, envisagez les ouvertures et les obstacles immédiats. Tenez compte, par exemple : du contexte général, y compris des possibilités, des obstacles, de la prise de conscience de l’opinion publique et de la propension au changement ; des politiques ou des mesures spécifiques dont vous souhaitez l’application.

Après avoir repéré les ouvertures et des obstacles, vous pouvez structurer votre action de sensibilisation en conséquence et choisir la meilleure manière de parvenir à vos fins. Ainsi, si le soutien est faible, vous devrez peut-être, dans un premier temps, solliciter l’appui de groupes ou d’individus influents qui, à leur tour, sensibiliseront les décideurs. Vous pouvez aussi choisir de combattre les idées fausses les plus répandues qui, selon vous, représentent un obstacle à la sensibilisation. Vous devez aussi tenir compte des ressources dont vous disposez et, si elles sont limitées, fixer des objectifs très précis, ciblés et réalisables (Henri Christin Longendja Isa Mboyo, 2013).

4.1.3. Contenu d'une campagne de sensibilisation

Les activités de sensibilisation comprennent :

Les ateliers d'information qui situent le contexte du projet et les activités à réaliser ;
Les rencontres avec les autorités, les employeurs, les leaders religieux, les populations, les écoles, etc. ;

Les rencontres et les manifestations grand public ;

Les ateliers de formation au profit des acteurs et bénéficiaires ;

L'organisation de manifestation à l'occasion de la célébration de journée africaine de l'état civil ;

Les visites à domiciles par des échanges avec les bénéficiaires finaux ;

Le théâtre de rue, les marionnettes et d'autres méthodologies similaires ;

L'organisation de fora impliquant différents acteurs, telles que les clubs des jeunes, les forums des sages, les organisations de la société civile, les partis politiques, les associations syndicales, la fédération des entreprises, etc.

Les comités de gestion communautaire ;

Les campagnes d'affichage, de distribution de dépliants, de prospectus, d'autocollants, etc. ;

Les campagnes médiatiques y compris les émissions radiophoniques et télévisuelles.

Plusieurs partenaires combinent plusieurs activités de sensibilisation pour accroître leur chance d'atteindre le plus grand nombre possible de groupes cibles. Les rencontres d'information, le théâtre, les émissions radio et TV sont les activités les plus organisés du fait de leur indéniable efficacité à capter l'attention et l'intérêt de divers groupes.

4.1.4. Etapes à suivre pour mener à bien une campagne de sensibilisation

Les étapes pour organiser une vaste campagne de sensibilisation sont :

Mettre sur pied un comité de campagne ;

Bien comprendre le problème auquel on doit s'attaquer ;

Définir les objectifs, qui doivent être en adéquation avec les objectifs du projet ;

Définir le groupe cible : qui a l'autorité et l'influence nécessaires pour faire changer les choses ?

4.2. Plaidoyer auprès des gouvernants

4.2.1. Définition

Le PLAIDOYER c'est :

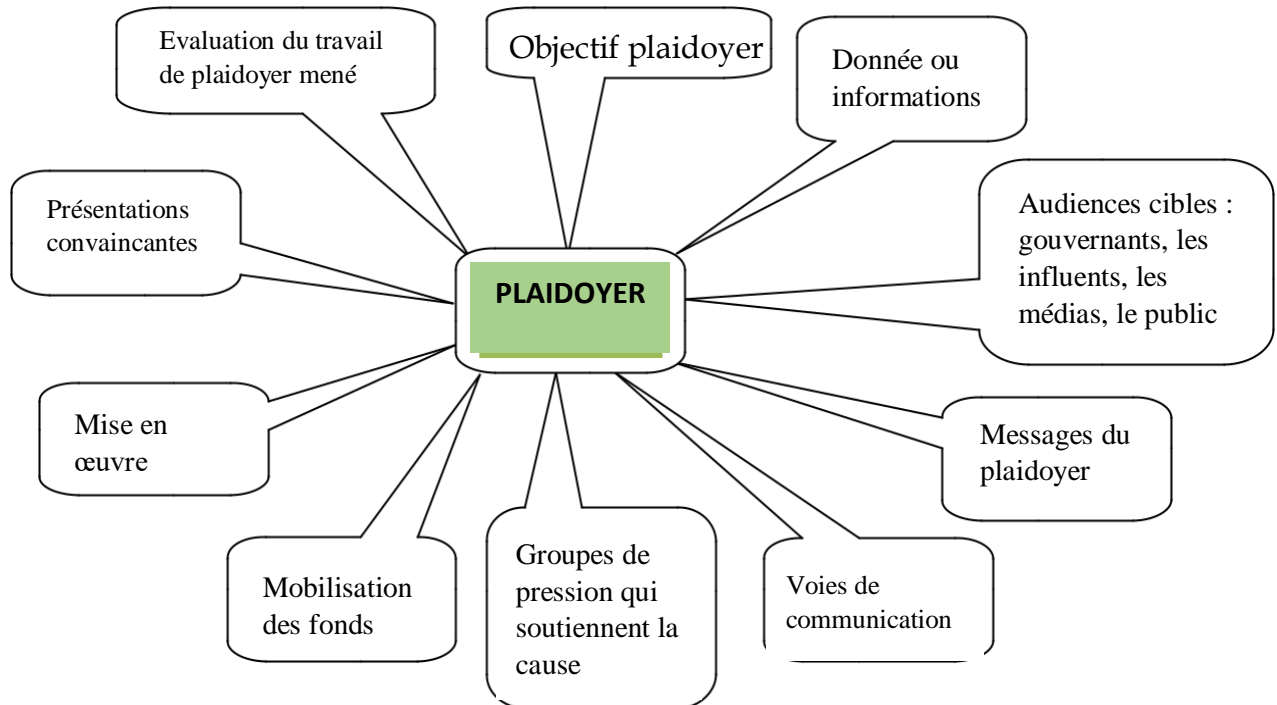
a) un ensemble d'actions ciblées en vue de soutenir une cause, un problème, d'inverser une situation dommageable, une législation insatisfaisante. C'est un processus dynamique dont les intervenants, les idées et les rouages changent ;

b) Un processus organisé de transformation sociale qui vise à influencer les affaires publiques et qui change les rapports de pouvoir de façon à améliorer la vie des populations défavorisées ;

c) C'est travailler avec d'autres personnes et organisations pour faire une différence et obtenir des changements.

4.2.2. *Eléments fondamentaux du plaidoyer*

Synthèse des éléments fondamentaux :



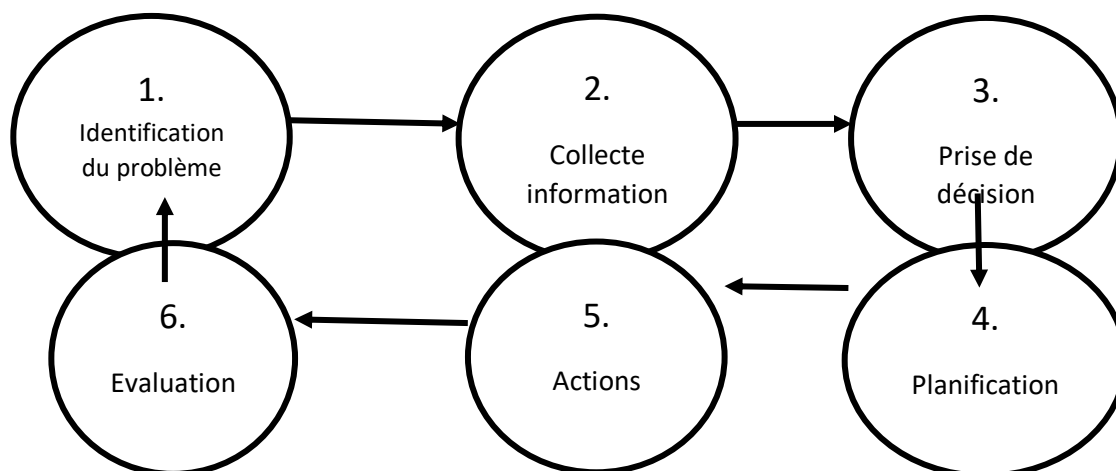
4.2.3. *Outils du plaidoyer*

Les outils utilisés en matière de plaidoyer sont :

- Lobbying ;
- Négociations ;
- Travail en réseaux ou coalitions ;
- Pétitions ;
- Manifestations (sit-in & protestation) ;
- Discussions ;
- Campagnes (des signatures et des e-mails, etc.) ;
- Utilisation des médias et communication ;
- Recherche et dissémination de l'information ;
- Mouvement social ;
- Etc.

Il est souvent nécessaire de combiner plusieurs outils

4.2.4. Cycles du plaidoyer



Conclusion

L'Etat Civil, en tant que Grand Service Public n'a pas jusqu'à présent répondu aux espoirs mis en lui par les gouvernants et gouvernés en Afrique. Au lieu de constituer le pilier de la sécurité nationale par l'enregistrement continu et exhaustif de naissance, de décès et de mariage, ainsi que les principales causes de mortalité, il est devenu source d'insécurité nationale, de conflits identitaires, etc. En effet, lorsque les décès ne sont pas comptabilisés, les causes ne sont pas enregistrées, les gouvernements ne peuvent pas élaborer de politiques efficaces de sécurité publique, ni mesurer leur impact.

L'Etat Civil est un service établi dans tous les pays développés et nécessaire dans les pays en développement. Les informations sur la mortalité en fonction de l'âge, du sexe et de la cause sont la pierre angulaire de la planification de tous les secteurs de la vie publique. En revanche, les pays qui n'ont pas un système opérationnel d'enregistrement de l'Etat Civil n'ont qu'une vue approximative des statistiques démographiques, de la longévité et de la santé de leur population. Au total, l'enregistrement des faits d'état civil a pour principal objectif d'établir des pièces officielles requises par la loi. On reconnaît cependant également l'utilité de ces documents comme l'une des meilleurs ressources d'informations et des statistiques.

En R.D. Congo, en général et, dans la Commune de Kadutu en particulier, l'Etat Civil impacte négativement sur la sécurité nationale, à la suite des nombreux obstacles qui empêchent l'enregistrement des naissances et décès, tels que la faiblesse de la législation interne, les manques d'infrastructures, la vétusté de celles qui existent, la carence des ressources humaines bien formées en cette matière, l'insécurité des groupes armés dans certains territoires, etc.

Pris globalement, les cinq facteurs dont mention ci-dessus, coalisent et aboutissent aux mêmes résultats à savoir, la non prise en compte des questions sécuritaires par le service de l'Etat Civil. Celui-ci se comporte plus, comme un « marché noir » des ventes des documents, qu'un service public, à vocation sécuritaire et administrative, selon l'espace, le milieu ou les sites en R.D. Congo.

En fin, on ne peut clôturer un bilan si sombre sans évoquer le futur et l'espoir. Mudimbe (1973), nous dit que c'est aux sources mêmes de l'angoisse qu'il faut rechercher la sagesse. Notre angoisse, c'est l'Etat Civil. C'est pourquoi, nous nous proposons de suggérer quelques positions, en vue de mettre fin à la gouvernance déficitaire, face à la problématique de la sécurité nationale en Afrique :

Inscrire au programme des universités africaines, dans les filières de Sciences Juridiques, Politiques et Administratives, des cours d'état civil, au niveau de licence, master, doctorat (LMD) ;

Demander aux Etats africains d'institutionnaliser, la nouvelle technique d'information et de communication (NTIC), lors de déclaration, enregistrement, archivage, de données statistiques et démographiques de faits ou évènements de l'état civil ;

Verrouiller aux étrangers, l'accès à certains documents de l'état civil, tels que la fiche d'identité tenant lieu de l'attestation de nationalité, les attestations de pertes de pièces d'identité, etc. ces documents de souveraineté dont mention ci-haut créent une brèche à la population étrangère résident dans les pays de Grands Lacs d'Afrique, de revendiquer abusivement la nationalité congolaise.

Bibliographie indicative

Ouvrages

Duverger Maurice, Introduction à une Sociologie de régime politique, Traité de sociologie, (sous la Dir. de Georges Girvitch) Presse Universitaire de France, Paris, 1969.

Kadhoru Kangenyi Joseph, Guide pratique de l'officier de l'état civil, 2011.

Longendja Isa Mboyo Henri Christin, Sensibilisation du public : Méthode et outils perceptifs, Manuel de formation, Kinshasa, Novembre, 2013.

Mukoka Nsenda François, Etat et Gouvernamentalité au Congo (RD), ICREDES, Kinshasa, Montréal, Washington, 2012.

Munyabeni Nyembo Joseph, Regard sur l'exercice du pouvoir dans la dynamique de l'édification de l'Etat en R.D.Congo (1960-2017), les éditions du Pangolin, Bruxelles 2020.

Articles et Rapports

Baguma Soleliamo, Etat civil, Planification de secteur et plaidoyer en vue de l'instauration d'une plus grande sécurité nationale, Rapport, Commune de Kadutu, 2021.

Mudimbe Vumbi Yoka Yves, Les études classiques au Zaïre, In Zaïre-Afrique N°128, Octobre, 1978.

Textes juridiques et Discours

Loi N°87-010 du 1^{er} Août 1987, portant code de la famille au Zaïre.

Loi N°16/008 du 15 Juillet 2016, modifiant et complétant la loi N°87-010 du 1^{er} Août 1987.

Giscard d'Estain, Président français de la quatrième République, dans son discours de 1974.